

PROCEDURE VAE POUR LES DIPLOMES CFEB KENDO & DR

ANNEXE 7

DOCUMENT 1

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) CFEB TOUTES DISCIPLINES

1) Qu'est ce que la VAE ?

La VAE est un droit inscrit dans le code du travail et le code de l'éducation

" Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...) enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles... ".

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de représentants des employeurs et des salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme. Le jury peut également dispenser un candidat des titres ou diplômes requis pour préparer le diplôme visé.

2) Les conditions d'obtention de la VAE

Le candidat doit détenir les pré-requis. La durée de l'expérience requise est de 3 ans en continu ou en discontinu, soit un minimum de 600 heures sur un minimum de 36 mois cumulés.

L'expérience peut être acquise dans des activités salariées, non salariées ou bénévoles en rapport direct avec le diplôme visé.

Les périodes de formation initiale ou continue ainsi que les stages ou les périodes de formation en milieu professionnel ne sont pas prises en compte dans la durée de l'expérience requise.

Le candidat peut bénéficier d'un accompagnement pour décrire et analyser son expérience.

Le jury du diplôme procède à la validation à partir :

- du dossier de description des activités du candidat,
- et, éventuellement, d'un entretien si le jury ou le candidat le demande.

3) Le dossier de VAE

Le dossier doit comporter deux parties distinctes :

- Etat-civil, formation (joindre une copie des diplômes, grades, AFPS ou PSC 1), CV, puis les fonctions afférentes au diplôme demandé avec des attestations de dirigeants associatifs comportant la période, le volume horaire, les publics encadrés et le niveau d'autonomie et de responsabilité.

Le dossier **Annexe 3** lié aux documents concernant le CFEB est destiné à cet usage.

- une lettre de motivation pour le CFEB et pour le CFEB par la voie de la VAE, un « chapeau » explorant « votre » conception du Sport Chanbara, puis une indication du pourquoi avoir choisi les descriptions qui vont suivre (intérêt particulier, réussite ou échec patent, différence des publics, des niveaux, des contextes...), accompagné de 2 descriptions d'activité singulière par UC sollicitée (soient 6 descriptions pour la totalité du CFEB).

PROCEDURE VAE POUR LES DIPLOMES CFEB KENDO & DR

4) Traitement du dossier VAE

La **première partie du dossier** est déposée au CNKDR. Elle est étudiée par des membres de la CNE qui valident ou non la recevabilité de la demande. Un courrier individualisé indique à chaque candidat la suite donnée à son dossier et l'invite en cas de recevabilité à effectuer la seconde partie du dossier.

La **seconde partie du dossier doit être déposée au CNKDR avant une date butoir** fixée en début de saison et transmise aux intéressés dans le courrier individualisé. Elle est lue et analysée par deux membres du jury et une proposition de décision est soumise au jury plénier du CFEB CNKDR lors de la session annuelle de juin. **(Chaque candidat peut recevoir une convocation pour un entretien complémentaire lors de cette session annuelle)**

Le candidat reçoit sous deux mois la notification des UC éventuellement obtenues et/ou du motif de refus.

5) Les descriptions d'activités

Le projet est davantage de décrire (réponse à la question « quoi ») et d'analyser (« pourquoi », « comment ») une situation « singulière », c'est-à-dire un événement ou une séance, un public, un contexte associatif, un thème particuliers que d'assurer un reportage.

La certification atteste :

- des compétences pour assurer une pratique sécuritaire visant l'intégrité physique et psychologique de toutes les catégories de pratiquants ;
- des compétences pour prendre en compte les caractéristiques des différents publics afin d'adapter l'enseignement aux capacités psychologiques, physiques et physiologiques des pratiquants ;
- des compétences pour veiller à la sécurité matérielle et l'hygiène des espaces de travail ;
- des compétences dans les choix techniques à utiliser pour les différents publics et dans les modalités de la pratique.

Pour l'UC 1 :

- permet d'évaluer les compétences et/ou les connaissances anatomiques, biomécaniques, physiologiques et psychopédagogiques en relation avec votre discipline.
- décrire des situations techniques et indiquer les risques encourus ou les limitations à envisager en raison d'âge, de pathologie, de niveau de pratique, d'espace de pratique...
- chaque description sera conclue par une argumentation justifiant les démarches pédagogiques utilisées et leur adaptation au contexte défini.

Pour l'UC 2 :

- permet d'évaluer la connaissance des publics et l'adéquation avec des objectifs cohérents, de la construction d'un programme, d'un cycle, d'une séance et à approfondir tous sujets relatifs à la séance.
- décrire des situations d'une séance (après l'avoir inscrite dans un cycle)
- spécifier le public, l'installation sportive, le matériel utilisé, les consignes, les actions ou les réactions des pratiquants
- faire apparaître les capacités à animer une séance, à encadrer un groupe.
- mettre en place des outils d'évaluation

PROCEDURE VAE POUR LES DIPLOMES CFEB KENDO & DR

Pour l'UC3 :

- le type de structure, le fonctionnement, les contraintes administratives, les responsabilités, les relations avec les partenaires fédéraux et institutionnels, les démarches effectuées pour trouver des financements et les actions entreprises dans le domaine de la communication et de la promotion par la(les) structure(s)
- les activités (hormis les activités pédagogiques) accomplies au sein de la structure (implication dans l'organisation d'activités, inscriptions de pratiquants et suivi des participations à des événements fédéraux, etc..) et éventuellement dans le cadre des activités fédérales comme arbitre de table par exemple.

DOCUMENT 2

CERTIFICAT FEDERAL D'ENSEIGNEMENT BENEVOLE TOUTES DISCIPLINES CNKDR PAR LE DISPOSITIF DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

La première étape consiste à répertorier pour chaque fonction les différentes activités que vous avez réalisées en lien avec le CFEB.

- Pour vous aider dans le repérage des compétences vous pouvez consulter le document de référence du CFEB et en particulier les fiches de certification qui répertorie les compétences à valider.
- Décrivez vos activités en faisant apparaître que vous avez les compétences attendues.
- Choisissez des activités diversifiées, dans des contextes différents y compris parmi les plus anciennes.

De manière générale, pour faire valider

- **UC 1 - des compétences techniques** : mettez en évidence les aspects techniques liés à la pratique de votre discipline en sécurité, donc en référence avec des données anatomiques, physiologiques, biomécaniques ou en prévention de toute traumatologie immédiate et à long terme,
- **UC 2 - des compétences pédagogiques** : insistez sur le face à face avec un groupe, un public, soit dans une activité d'enseignement ou d'entraînement, soit dans une activité d'animation ou de coordination d'équipe etc.
- **UC 3 - des compétences en matière de réglementation, d'organisation, ou de gestion** : décrivez, plus particulièrement, les aspects réglementaires liés à la pratique d'une activité, les relations avec les partenaires institutionnels, les aspects organisationnels et budgétaires, etc.

PROCEDURE VAE POUR LES DIPLOMES CFEB KENDO & DR

L'ANALYSE DES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE

Des conseils pour décrire et analyser vos activités

- Restituer votre activité dans son contexte (la ligue, la ville, le cadre institutionnel de l'activité [association, association omnisport, comité d'entreprise, école municipale des sports...], votre positionnement hiérarchique, etc..) et définir votre fonction exacte.
- Insister sur votre implication personnelle (vous pouvez vous aider d'une rédaction à la première personne du singulier).
- Utiliser de préférence le temps présent : je réalise, plutôt que j'ai réalisé.
- Décrire votre activité dans le détail de manière la plus précise possible.
- Choisir un mode de description chronologique, du début à la fin de l'activité, sans oublier l'évaluation.
- Eviter absolument les fiches d'activités ou de projets anonymes, les listes de tâches.
- Pour illustrer votre propos, vous pouvez joindre des documents en lien direct avec l'activité décrite, soit parce que vous les avez conçus, soit parce que vous avez contribué pleinement à leur réalisation (article de presse, support d'information, réalisation personnelle, etc.).

* Rappel : Vous devez décrire deux activités par type de compétence que vous souhaitez faire valider (par UC).

Le cadre institutionnel :

Comment ai-je commencé à enseigner ma discipline ?

Etait-ce une demande de mon institution? Etait-ce de ma propre initiative ?

Comment ai-je négocié cette activité? Comment s'intègre-t-elle dans le projet de mon institution?

Le public :

Pour quels publics? Comment j'adapte mon enseignement en fonction du public ?

L'activité (décrivez les différents aspects de votre discipline et notamment comment vous la conduisez) :

- Quelles raisons me conduisent à mener cette activité ?
- Comment je mets en place cette activité ?
- Quelles sont mes relations avec les partenaires internes ou externes ?
- Quels outils, quelles méthodes j'utilise ? Comment les ai-je trouvés ? Où les ai-je appris ?
- Comment j'adapte ces outils à mon activité ?
- Quelles difficultés je rencontre ?
- Comment je les résous ?
- Comment je réajuste l'activité en cours de déroulement ?

PROCEDURE VAE POUR LES DIPLOMES CFEB KENDO & DR

Les moyens :

- Avec quels moyens je veille à respecter la réglementation en vigueur ?
- Avec quels moyens humains ? Ai-je recruté moi-même des animateurs ou des dirigeants ? Quel est mon degré de responsabilité dans la gestion du personnel ? Comment je mobilise et responsabilise chacun ? Avec quels outils ?
- Avec quels moyens financiers ? Quel est mon niveau de responsabilité dans la mise en place du budget ? Comment je contacte les partenaires financiers ? Comment j'organise le suivi financier ?
- Avec quels moyens matériels ?
- Selon quel échéancier ?

L'évaluation :

- Quels sont les résultats de l'action réalisée ?
- Quels sont les critères d'évaluation ?
- Quels outils d'évaluation j'utilise et comment ?
- Avec quels partenaires internes ou externes j'effectue ce bilan ?
- Quelles perspectives se dégagent ?

UN OUTIL D'AIDE A LA DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Conseils

Ne restez pas à un niveau trop général et trop abstrait : « Je commence ma séance habituellement par... ».

Il faut être beaucoup plus précis dans les descriptions d'une activité en particulier : « A telle date, dans telle installation sportive ou dojo, je suis arrivé à telle heure... »

On doit vous " voir " en action à travers ce que vous écrivez. Le jury doit se faire une opinion de vos compétences.

Par exemple si j'indique que j'ai animé une séance, le terme employé « animé » recouvre-t-il la totalité des actions que j'ai effectuées ? Ai-je réfléchi et préparé ma séance en fonction du public (âge, niveau, volume, motivations...), du matériel disponible, de la période de l'année ? Ai-je les clés de la salle ? Combien de temps avant les pratiquants suis-je à la salle ? Pourquoi ? Si j'ai un public d'enfants, comment se déroule l'accueil ?

Durant la séance, n'hésitez pas à citer vos consignes, vos observations de tel ou tel pratiquant : « un tel (prénom) n'y arrivait pas, il ... », à indiquer comment vous l'avez corrigé.

Les situations décrites peuvent être des réussites, mais aussi des échecs, dans ce cas avec l'indication de comment vous agiriez aujourd'hui, avec votre expérience, afin d'éviter cet échec.

LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Il est judicieux de rédiger :

- une lettre de motivation, pourquoi vous présenter au CFEB, pourquoi par la VAE
- un « chapeau », ce que représente votre discipline pour vous aujourd'hui : sa pratique, son enseignement
- une très courte présentation du pourquoi choisir particulièrement ces activités : parce que ce sont des succès, parce qu'il s'agit d'un échec (le mien, d'un pratiquant ou du groupe), parce qu'aujourd'hui je n'agis pas de la même façon...
- les descriptions afférentes à chaque UC (en précisant à quelle UC elles se réfèrent).